

ANNA CHRYSSAFIS

L'emprunt latin au Moyen Âge : les mots savants dans quelques textes médiévaux

Introduction

Dès son origine, le français a emprunté des mots au latin. Au IX^e siècle, la langue vulgaire, le roman¹, déjà bien éloigné du latin, devient la langue véhiculaire normale. Plus la langue vulgaire fortifie sa position dans la société, plus on voit l'importance de créer un français savant. Dans ce but, on commence à emprunter au latin des mots qui manquent dans le vocabulaire français et ce sont les mots qui, de nos jours, sont dénommés par les scientifiques *mots savants*.

Dans notre thèse de doctorat (Chryssafis 2003), nous avons examiné les mots savants dans un choix de textes médiévaux. Le but du travail a été d'examiner la fréquence, la formation et l'emploi de ce genre de mots dans quelques textes de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècles, notamment le *Roman de la Rose* et la *Consolation de Philosophie* par Jean de Meun.

Dans les pages qui suivent, nous allons présenter les lignes principales de ce travail. Pour nous orienter dans le domaine des mots savants, nous ferons d'abord un bref survol de l'histoire des mots savants qui ont fait objet de peu d'études.

Bref historique des mots savants

Les premiers emprunts du français au latin sont des mots ecclésiastiques. C'était surtout des clercs qui empruntaient des mots dont ils avaient besoin en écrivant des ouvrages d'édification. Sentant la nécessité de pouvoir transmettre la parole divine à la grande masse, l'Église faisait fonction d'intermédiaire entre le latin et la langue populaire. Les mots du domaine de l'Église entraient surtout dans les traductions de textes latins, par exemple dans les hagiographies. La plus ancienne, la *Vie de Saint Alexis* (XI^e siècle), comporte un grand nombre de mots savants, par exemple *element*, *veritet* et *trinitet* (Brunot 1966, p. 292-293). D'autres mots, qui ne sont pas spécifiquement ecclésiastiques, étaient empruntés par les poètes et les moralistes, par exemple *figure* qui apparaît dans une des premières œuvres littéraires connues, la *Séquence de Sainte Éulalie*, qui date de 880.

Les emprunts au latin ecclésiastique se poursuivirent au XII^e siècle (*benignitet*, *confesseur*, *cantique*). D'autres mots d'emprunt appartiennent à des domaines plus généraux ; le plus souvent ce sont des mots abstraits, par

¹ Le roman est la « langue courante, populaire, issue du latin populaire oral, parlée autrefois en France (le latin écrit était la langue savante) et antérieure à l'ancien français » (*le Nouveau Petit Robert* 1993).

exemple *illusion*, *oscur* et *solitaire*. Selon Guiraud (1968, p. 18-19), la langue vulgaire était limitée par son orientation vers le concret, et par conséquent, on avait un grand besoin de ce type de mots. Brunot (1927, p. 6) estime toutefois que la langue vulgaire possédait beaucoup de termes appropriés à différents domaines et que les mots empruntés ont enrichi le vocabulaire français aux dépens de l'unité de la langue ancienne. Toujours au XII^e siècle surgit une nouvelle catégorie d'emprunts, appartenant à la langue de la science, par exemple *medecine* (qui avait remplacé la forme populaire *meceine*), *estude* et *science*. Vu le retard de la vulgarisation des sciences (les premiers traités de chirurgie en langue vulgaire, par exemple, furent traduits du latin au XIII^e siècle), ces mots sont assez peu nombreux. Les seuls écrits scientifiques de cette époque étaient quelques *Computs*, *Lapidaires* et *Bestiaires* (Brunot 1966, p. 29)².

Les mots appartenant au domaine de la science ainsi que les mots abstraits se multiplièrent au XIII^e siècle (Guiraud 1968, p. 19). Les traducteurs, dont le rôle était très important, francisaient de nombreux mots abstraits qui manquaient dans le vocabulaire français, en les traduisant du latin au français (par exemple *austerité*, *beatitude* et *figuratif*). Ensuite, les légistes commencèrent à emprunter des termes juridiques (*abonner*, *duplicquer*, *legal* etc.), tantôt par manque d'équivalents français exacts, et tantôt par « paresse d'esprit » (Dauzat 1930, p. 192). On voit aussi apparaître des mots appartenant à la médecine, à la rhétorique et à la philosophie (Brunot 1966, p. 566-570 & Guiraud 1968, p. 19). Signalons par exemple *distiller* et *scolastique*. Le mouvement d'emprunt se poursuivit tout au long de l'évolution du français et il était particulièrement important au XIV^e siècle, à cause du grand nombre de traductions de textes latins faites à cette époque, et même au XVI^e siècle, à cause du grand intérêt manifesté pour la culture classique (Posner 1996, p. 151).

Définitions

Les *mots savants* se distinguent des autres mots par l'irrégularité de leur forme : en effet, comme ils ont souvent été empruntés après les principaux changements phonétiques de la langue, ils n'ont pas, comme les *mots populaires*, suivi l'évolution phonétique naturelle de la langue³. À la différence des mots populaires, les mots savants ont souvent conservé toutes les voyelles, sauf la plupart de celles qui sont en position finale. Ils ont également conservé les consonnes entre voyelles qui sont éliminées dans les mots populaires. En voici un exemple : le mot *nature* du latin

² *Comput* : « supputation qui sert à dresser le calendrier des fêtes mobiles », *Lapidaire* : « traité sur les pierres précieuses », *Bestiaire* : « Recueil de fables, de moralités sur les bêtes » (*le Nouveau Petit Robert* 1993).

³ Par « évolution naturelle » nous entendons les changements successifs de l'évolution phonétique que le français a subi depuis le latin parlé. Pour une description détaillée de ces changements, voir par exemple Fouché (1966-69).

NATURA est considéré comme un mot savant à cause de son *t* intervocalique, étant donné que les *t* intervocaliques se sont effacés dans les mots populaires (par exemple MÛTARE > muđáęre > muđęr > müęr > müę (muer) (cf. par exemple Zink 1999, p. 64).

Le fait qu'un mot soit emprunté au latin et irrégulier dans sa forme ne suffit pourtant pas toujours pour définir un mot savant. Au cours de notre travail, nous avons constaté qu'il existe une grande discordance entre les chercheurs concernant la notion même de mot savant. Certains chercheurs considèrent comme mots savants seuls les mots qui sont en dehors du courant populaire de la langue. D'autres sont d'avis qu'un mot savant peut adopter plusieurs formes différentes et qu'une influence du latin suffit à elle seule pour le rendre « savant ».

Afin de trouver une définition satisfaisante pour les mots savants, nous avons, dans notre thèse, examiné les renseignements donnés par les différents linguistes au sujet de la définition de ces mots. Après avoir étudié les points de vue différents, nous avons proposé d'inclure dans le concept de mot savant les trois groupes de latinismes suivants (cf. Chryssafis 2003, p. 8-24) :

- *Les emprunts au latin* : Ce sont les emprunts tardifs au latin n'ayant pas suivi l'évolution phonétique normale, puisqu'ils sont entrés dans la langue après les changements phonétiques les plus importants. Parfois l'emprunt est une pure imitation du mot latin (par exemple *agenda* du latin AGENDA), mais souvent il y a francisation du mot, notamment à la finale (par exemple *académie* du latin ACADEMIA). À ce groupe s'ajoutent les mots dont le radical est savant et qui ont été pourvus d'un préfixe ou d'un suffixe populaire ou savant (par exemple *symboliser* + *ation* > *symbolisation*).
- *Les mots influencés par le latin* : Ce sont les mots dont l'évolution phonétique est incomplète à cause d'une influence de la langue savante (par exemple *aveugle* du latin AB OCULIS⁴), ainsi que les mots dont le radical est populaire, mais qui ont été pourvus d'un préfixe ou d'un suffixe savant (par exemple *disparaître*).
- *Les mots dérivés de noms propres latins* (par exemple *épicurien*, formé sur le nom propre EPICURUS).

Un autre problème qui concerne les mots savants est qu'il existe un désaccord considérable entre les chercheurs concernant l'étymologie de certains mots. Quand on a recours aux dictionnaires étymologiques, on constate que les chercheurs ne sont pas d'accord sur leur origine. En examinant le mot *livre*

⁴ Cf. Chryssafis (2003, p. 30-31).

(latin LIBER), par exemple, on note que certains dictionnaires le classent comme un mot populaire tandis que d'autres le définissent comme un emprunt ou bien comme un mot influencé par le latin. En examinant son évolution phonétique on s'aperçoit que, si le mot *livre* avait suivi l'évolution phonétique naturelle de la langue, il serait plutôt devenu **loivre* (cf. latin PIPERE(M) > *poivre*) (Berger 1899, p. 165). Selon Fouché (1966-1969, p. 196), il y a eu, dans l'évolution phonétique normale, une ouverture des *i* brefs (par exemple FIDE(M) > *foi*), car les *e* fermés du latin vulgaire (= *e* long et *i* bref en latin classique) sont devenus en français *wa* ou *wâ*, écrit *oi* (Bourciez 1958, § 54). Le maintien de la voyelle *i* dans *livre* montre donc qu'il n'a pas suivi l'évolution phonétique naturelle. Si l'on considère que le *b* a été transformé en *v*, on voit quand même que le mot a subi une certaine évolution phonétique. Le fait que le mot existe dans les langues romanes ainsi que sa classe sémantique nous fait donc soutenir l'hypothèse qu'il s'agit d'un mot influencé par le latin LIBER.

Le mot *penser* du latin PENSARE présente un autre problème. La difficulté consiste en la conservation du groupe consonantique *-ns-*, éliminé dans les mots populaires. Les dictionnaires expliquent cette conservation par deux développements différents du latin PENDERE (*peser*, *réfléchir*) : dans le latin de basse époque le mot PENDERE avait un fréquentatif PE(N)SARE. Cependant, le groupe *-ns-* n'existait en latin qu'à l'écrit. Dans la langue parlée, il s'était réduit à *-s-*. Le groupe *-ns-* avait commencé à se réduire à *s* dès le latin archaïque. L'*Appendix Probi*, attribué au grammairien Probus, déclare qu'il faut dire « *ansa* et non *asa* » (Fouché 1966-1969, p. 810-811). Ainsi, la forme orale *PESARE est devenue en français *peser*, et la forme *penser* vient donc de la langue écrite. Comme PENSARE, sous sa forme écrite, était utilisée surtout dans le domaine ecclésiastique et intellectuel, la conservation de *-ns-* a subsisté en français, ce qui fait que *penser* est un doublet savant de *peser* (cf. aussi Bourciez 1958, § 195 Remarque II).

Ces exemples montrent l'importance d'essayer de trouver d'autres critères que celui de l'emprunt pour définir un mot savant, à savoir des critères morphologiques et phonologiques.

Le corpus

Au centre de notre travail sur les mots savants dans les deux textes de Jean de Meun, nous avons formulé deux questions. Nous nous sommes demandé d'abord lequel des deux textes contenait le plus grand nombre de mots savants⁵ ; ensuite, si l'on pouvait observer une différence entre le texte écrit directement en français et le texte traduit du latin. D'un côté, on pouvait supposer que la traduction, la *Consolation de Philosophie*, contiendrait plus

⁵ Pour pouvoir comparer les deux textes nous avons pris un extrait du *Roman de la Rose* d'importance égale à celle de la *Consolation de Philosophie*.

de mots savants que le *Roman de la Rose* à cause de l'influence du texte latin. D'un autre côté, on aurait pu arriver au résultat opposé, étant donné que Jean de Meun a voulu traduire pour un public qui ne comprenait pas le latin. Dans l'introduction de la *Consolation de Philosophie*, Jean de Meun explique pourquoi il a choisi de faire une traduction en français :

Car se je eusse espons mot a mot le latin par le françois, li livres en fust trop occurs aus gens lais et li clers, neis moiennement letré, ne peussent pas legierement entendre le latin par le françois [...]. A telz gens est donques profitable la translacion de cest livre, et meismement a ceulz qui n'entendent pas le langage des Latins. (9-79)⁶

Il ressort de ces lignes que Jean de Meun a voulu atteindre un public qui ne comprenait pas le latin, à savoir les laïcs. Par conséquent, il se serait efforcé d'éviter trop de latinismes dans le texte. Nos résultats ont pourtant montré que les mots savants sont plus nombreux dans la traduction du texte latin que dans le texte écrit directement en français. Malgré l'intention de l'auteur d'écrire pour un public qui avait peu de connaissances en latin, on voit clairement qu'il a été influencé par le texte latin.

Il est intéressant de noter que, dans les deux textes, nous avons trouvé quelques mots savants qui semblent apparaître dans la langue française pour la première fois. Ces mots sont eux aussi plus nombreux dans la *Consolation de Philosophie* que dans l'extrait du *Roman de la Rose*. Voici les mots que nous avons relevés dans le *Roman de la Rose*⁷ :

1. **Annexe** *adj.* Emprunt au latin ANNEXUS.
2. **Artificieux** *adj.* (rusé). Emprunt au latin ARTIFICIOSUS.
3. **Athanor** *n. m.* (fourneau d'alchimiste). Emprunt au latin ATHANOR.
4. **Casel** *n. m.* (cabane). Dérivé de *case*. Emprunt au latin CASA.
5. **Cautele** *n. f.* (ruse). Emprunt au latin CAUTELA.
6. **Expres** *adj.* (sûr, assuré). Emprunt au latin EXPRESSUS.
7. **Extrémité** *n. f.* (extrémité). Emprunt au latin EXTREMITAS.
8. **Indigence** *n. f.* Emprunt au latin INDIGENTIA.
9. **Indigent** *adj.* Emprunt au latin INDIGENS.
10. **Integument** *n. m.* (interprétation allégorique des poètes). Emprunt au latin INTEGUMENTUM.
11. **Methaphore** *n. f.* (métaphore). Emprunt au latin METAPHORA.
12. **Parabole** *n. f.* (métaphore). Emprunt au latin PARABOLA.
13. **Possible** *adj.* Emprunt au latin POSSIBILIS.

⁶ L'édition dont nous nous sommes servie pour la *Consolation de Philosophie*, est celle publiée dans *Mediaeval studies* XIV (1952) par Louis Venceslas Dedeck-Héry. En ce qui concerne ce texte, nous avons suivi le système de numérotation de cet éditeur.

⁷ Pour le *Roman de la Rose*, nous avons eu recours à l'édition de Félix Lecoy (1982-1983).

14. **Scribe** *n. m.* Emprunt au latin SCRIBA.
15. **Servitude** *n. f.* Emprunt au latin SERVITUDO.
16. **Sillogime** *n. m.* (syllogisme). Emprunt au latin SYLLOGISMUS.
17. **Transmuier** *v.* (changer de forme, modifier). Emprunt au latin TRANSMUTARE.
18. **Tuteur** *n. m.* Emprunt au latin TUTOR.
19. **Ydolatre** *n. m.* (idolâtre). Emprunt au latin IDOLOLATRES.

En observant la liste ci-dessus, on constate facilement que les mots relevés sont des mots abstraits ou scientifiques. Il s'agit donc souvent de mots qui faisaient défaut dans la langue vulgaire et dont l'auteur avait besoin pour écrire son texte. La plupart de ces mots ne semblent pas avoir d'équivalents dans la langue vulgaire. Au lieu d'utiliser les ressources dont disposait le français pour créer des mots, Jean de Meun a donc parfois emprunté au latin les mots dont il avait besoin. Ces créations nouvelles remplaçaient dans certains cas un mot populaire déjà existant. Elles constituent des doublets. On note par exemple qu'au lieu d'employer le mot populaire *tresmuier*, l'auteur a choisi d'introduire la forme savante *transmuier*. En introduisant les mots, il les a adaptés au français. Passons maintenant aux mots relevés dans la *Consolation de Philosophie* :

1. **Academian** *adj.* (académique). Emprunt au latin ACADEMICUS.
2. **Canien** *n. m.* (qui suit la doctrine de CANIUS). Dérivé du nom propre latin CANIUS.
3. **Coemption** *n. f.* (achat réciproque). Emprunt au latin COEMPTIO.
4. **Conditionnel** *adj.* (conditionnel). Emprunt au latin CONDICIONALIS.
5. **Consulaire** *adj.* Emprunt au latin CONSULARIS.
6. **Correlaire** *n. m.* (corollaire ; terme de mathématique). Emprunt au latin COROLLARIUM.
7. **Eleatique** *adj.* (éléatique ; qui appartient à l'école philosophique d'Élée). Emprunt au latin ELEATICUS.
8. **Epicurien** *n. m., adj.* Dérivé du nom propre latin EPICURUS.
9. **Essencialité** *n. f.* (essentialité). Emprunt au latin ESSENTIALITAS.
10. **Imaginable** *adj.* Emprunt au latin IMAGINABILIS.
11. **Imaginatif** *adj.* (imaginaire). Dérivé d'*imaginer*.
12. **Imaginer** *v.* Emprunt au latin IMAGINARI.
13. **Momentain** *adj.* (momentané). Emprunt au latin MOMENTANEUS.
14. **Perturbacion** *n. f.* (trouble). Emprunt au latin PERTURBATIO.
15. **Porisme** *n. m.* (théorème incomplet). Emprunt au latin PORISMA.
16. **Prefecture** *n. f.* (préfecture). Emprunt au latin PRAEFECTURA.
17. **Premisse** *n. f.* (prémisse ; chacune des deux propositions d'un syllogisme, d'un raisonnement). Emprunt au latin PRAEMISSA.
18. **Previdence** *n. f.* (prévision). Emprunt au latin PRAEVIDENTIA.
19. **Senecien** *n. m.* Dérivé du nom propre latin SENECA.

20. **Stoicien** *n. m.* Dérivé du nom propre latin STOICUS.
 21. **Tragedie** *n. f.* (poème dramatique). Emprunt au latin TRAGOEDIA.
 22. **Tragicien** *adj.* (poète). Emprunt au latin TRAGICUS.
 23. **Transformer** *v.* Emprunt au latin TRANSFORMARE.
 24. **Universalité** *n. f.* Emprunt au latin UNIVERSALITAS.

Tout comme les innovations dans le *Roman de la Rose*, les innovations dans la *Consolation de Philosophie* sont pour la plupart des mots scientifiques et abstraits, dont on a bien évidemment eu besoin à l'époque de Jean de Meun. D'une part l'auteur a nommé des réalités nouvelles, et d'autre part il a remplacé des mots existants par des mots nouveaux ou par des doublets.

Selon Wittlin (1971, p. 601-609), le traducteur médiéval garde en général la syntaxe du texte original et emploie des mots dérivés de la même racine que ceux du texte source. Son travail sera donc plutôt une transcription mécanique avec une francisation d'ordre phonétique des mots latins ; il remplace les mots latins par des mots à aspect français. Dans des cas difficiles, l'auteur introduit le mot latin en le complétant par un synonyme ou par une périphrase. Dans notre thèse, nous avons pu constater que Jean de Meun donne la priorité au sens du texte source, sans trop se séparer de la structure du texte (Chryssafis 2003, chap. 2.2).

Pour illustrer la méthode de travail de Jean de Meun et sa façon d'adapter le mot latin au français, étudions trois des mots introduits par lui. Les mots sont présentés dans leurs contextes avec, en face, le texte latin correspondant⁸ :

1. Academician *adj.* (académique). Emprunt au latin ACADEMICUS.

Mais vous me toléz cestui qui a esté norris es estudes eleatiques et academicianz . (I, 1, 35-36)	hunc uero Eleaticis atque Academicis studiis innutritum (I, 1, 33-34) ⁹
--	---

Comme il n'existait pas de mot en ancien français pour rendre le mot latin ACADEMICUS, l'auteur a tiré le mot du texte latin et lui a fourni une terminaison française. Espérant que le public comprendrait le mot, il a introduit le mot nouveau sans donner d'explication. La forme *academicianz* n'est pas mentionnée dans les dictionnaires, fait qui suggère qu'il s'agit d'une création propre à Jean de Meun. Reste la question de savoir pourquoi notre traducteur n'a pas simplement modifié la terminaison *-icis* en *-iques*, comme il a modifié *eleaticis* en *eleatiques* (exemple 7), au lieu de la remplacer

⁸ Pour une étude de reste des mots, voir Chryssafis 2003, chap. 3.3.2

⁹ Pour le texte latin *Consolatio Philosophiae*, nous avons eu recours à l'édition de Ludwig Bieler (1957). Le système de renvoi dans ces extraits est le même que celui dont nous nous servons pour la *Consolation de Philosophie*.

par *-ianz*. Il n'est, selon nous, pas exclu que *academicianz* soit une graphie pour *academiciens*. Selon le FEW (t. X, p. 375a), le suffixe *-ien* marquait l'appartenance du mot à un groupe. Il existait dans l'Orléanais et l'Ile de France une prononciation [jã] à côté de la prononciation [jẽ] (Marchello-Nizia 1997, p. 96)¹⁰.

21. Tragedie *n. f.* (poème dramatique). Emprunt au latin TRAGOEDIA.

Et quelle autre chose pleure li cris des tragedies fors seulement comme fortune tourne les riches royaumes par coup despourveu ? (II, 2, 40-41)	Quid tragoediarum clamor aliud deflet nisi indiscreto ictu fortunam felicia regna uertentem ? (II, 2, 33- 35)
---	---

22. Tragicien *adj.* (poète). Emprunt au latin TRAGICUS ; suffixe *-ien*.

Dont uns poetez tragiciens s'escria et non pas a tort et dist : (III, 6, 2)	Unde non iniuria tragicus exclamat (III, 6, 1-2)
--	--

En introduisant le mot *tragedie* dans son texte (exemple 21), Jean de Meun a voulu rester proche aussi bien du sens que de la langue du texte latin. Les termes qu'on utilisait pour désigner cette notion étaient jusqu'ici représentés par des mots plus généraux comme *chançon*, *ditié* ou *poeme* (voir par exemple TL). Le fait de doubler le mot *tragiciens* par le mot populaire *poetez* (exemple 22), justifie notre hypothèse d'une innovation. Le mot *tragiciens* ne figure non plus dans les dictionnaires, ce qui indique qu'il s'agit d'une création propre à Jean de Meun.

En concluant cette étude sur les créations nouvelles de type savant dans les textes de Jean de Meun, on constate que l'auteur a introduit plus de mots savants dans la traduction du texte latin que dans le texte écrit directement en français. On observe encore une fois que l'auteur, même s'il avait l'intention d'écrire pour un public qui avait peu de connaissances du latin, a été influencé par le texte latin. Toutefois, en dépit de l'introduction des latinismes, la volonté de Jean de Meun d'écrire pour ce genre de public est manifeste : lorsqu'il introduit un mot nouveau qui lui semble difficile, il y ajoute presque toujours un synonyme ou une phrase explicative.

Pour arriver à une connaissance plus vaste concernant la création des mots savants durant ces siècles, nous avons complété le travail par une étude sur les innovations savantes dans des textes hagiographiques et des chroniques historiques. Nous avons constaté que les textes hagiographiques contiennent très peu d'innovations savantes, ce qui est tout à fait normal étant donné que la plupart des mots ecclésiastiques furent empruntés aux XI^e et XII^e siècles (voir ci-dessus). En comparant les textes traduits du latin au texte écrit directement en français, on trouve la plupart des innovations

¹⁰ Jean de Meun était d'origine orléanaise.

dans les traductions. Pour ce qui est des chroniques historiques, nous avons examiné un extrait des *Grandes Chroniques de France*. Ce texte contient plus d'innovations que les textes hagiographiques. En comparant les *Grandes Chroniques de France* (traduction d'un texte latin) à la *Vie de Saint Louis* (texte écrit directement en français), nous avons encore une fois pu constater que la traduction du texte latin contient plus d'innovations savantes que le texte écrit directement en français.

Remarques finales

Dans cet article, nous avons présenté les lignes principales de notre thèse de doctorat (Chryssafis 2003). Tout d'abord nous avons vu qu'il existe une grande discordance entre les chercheurs en ce qui concerne la définition des mots savants. Le fait qu'un mot soit un emprunt au latin ne suffit pas toujours pour déterminer un mot savant. Pour pouvoir les identifier, il faut également étudier leur morphologie et leur phonologie.

Dans notre travail sur les mots savants dans les deux textes de Jean de Meun, nous rappelons que nous avons lancé deux hypothèses : d'une part on aurait pu présumer que la *Consolation de Philosophie* contiendrait plus de mots savants que le *Roman de la Rose* à cause de l'influence du texte latin dont il est traduit, d'autre part il n'aurait pas été moins probable de trouver le résultat opposé vu l'intention de l'auteur de ne pas employer trop de termes latins. Le résultat de la comparaison a montré que les mots savants sont plus nombreux dans la traduction du texte latin que dans le texte écrit directement en français. C'est surtout la fréquence des innovations savantes dans la *Consolation de Philosophie* qui montrent que l'auteur a été influencé par le texte latin même si son intention a été d'écrire pour le grand public et de ne pas employer trop de latinismes. Ayant étendu notre étude à deux autres genres littéraires, les mêmes tendances se sont maintenues : les traductions de textes latins contiennent un plus grand nombre d'innovations savantes que les textes écrits directement en français.

Bibliographie

- Berger, Heinrich. 1899. *Die Lehnwörter in der französischen Sprache ältester Zeit*. Leipzig : O. R. Reisland.
- Bieler, Ludwig (éd.). 1957. « Anicii Manlii Severini Boethii Opera. P. 1 : Philosophiae consolatio ». *Corpus christianorum. Series latina, 94*. Turnhout : Brepols.
- Bourciez, Édouard. 1958 (1889). *Précis historique de phonétique française*. Paris : Klincksieck.
- Brunot, Ferdinand. 1927. *La pensée et la langue*. Paris : Masson et Cie, Editeurs.
- Brunot, Ferdinand. 1966 (1905). *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*. t. 1 : *De l'époque latine à la Renaissance*. Paris : A. Colin.
- Chryssafis, Anna. 2003. La création de mots savants dans le français médiéval. Étude sur un choix de textes de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècles, notamment le *Roman de la Rose* et la *Consolation de Philosophie* par Jean de Meun. Forskningsrapporter, Cahiers de la recherche 20. Stockholms universitet. Institutionen för franska och italienska.

- Dauzat, Albert. 1930. *Histoire de la langue française*. Paris : Payot.
- Dedeck-Héry, Louis Venceslas. 1952. « Boethius' *De Consolatione* by Jean de Meun ». *Mediaeval Studies*, XIV. Toronto : Pontifical institute of mediaeval studies.
- Fouché, Pierre. 1966-1969. (1958-1961). *Phonétique historique du français*. Paris : Klincksieck.
- Guiraud, Pierre. 1968. *Les mots savants*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Lecoy, Félix (éd.). 1982-1983. (1965-1970). *Guillaume de Lorris & Jean de Meun. Le Roman de la Rose*. Paris : Librairie Honoré Champion.
- le Nouveau Petit Robert. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. 1993. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Posner, Rebecca. 1996. *The Romance languages*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Tobler, Adolf, Lommatzsch, Erhard. 1925-1976. *Altfranzösisches Wörterbuch* (TL). Berlin : Wiesbaden ; fascicules parus 1989-1993 : Stuttgart.
- Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle* (TLF). 1971-1994. Paris : CNRS.
- Zink, Gaston. 1999. (1986). *Phonétique historique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Wartburg, Walther von. 1922-1992. *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW). Bonn : Tübingen, Basel : Zbinden.
- Wittlin, Curt. J. 1971. « Les traducteurs au Moyen Âge : Observations sur leurs techniques et difficultés ». *Actes du XIII^e Congrès International de langues et philologie romanes*. Québec : Presses de l'université Laval.